

## AVIS DE MOTION

ATTENDU QUE les comités ont, au cours des dernières années, augmentés leurs activités ;

ATTENDU QUE certain-e-s étudiant-e-e se plaignent de la qualité des services de l'AGECVM et que l'amélioration desdits services n'est pas gratuite ;

ATTENDU QUE l'AGECVM souffre au 30 juin 2014, d'un déficit de plus ou moins 100 000 \$ ;

ATTENDU QUE la cotisation l'AGECVM n'a pas été augmentée depuis l'Embauche d'Étienne Phillipart, c'est-à-dire depuis 1996 et que son salaire augmente chaque année ;

Que la cotisation étudiante, effective à partir de l'hiver 2016, passe de de 20 (vingt) à 25 (vingt-cinq) dollars par session.

Que l'AGECVM organise une assemblée générale pour traiter de cet avis de motion